

## **REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DIRECTEUR (TRICE) D'ECOLE.**

### **1. Le directeur est capable de se positionner efficacement et avec loyauté en tant que représentant de l'institution :**

⇒ A. En interne :

- Avec l'équipe pédagogique
- Avec l'équipe éducative (RASED...) Conduite de réunions
- La communauté éducative

⇒ B. Avec ses pairs et les autres autorités académiques

- L'IEN, l'équipe de circonscription, les directeurs, les principaux de collèges
- L'IA
- Le Recteur

⇒ C. En externe :

- Avec les familles
- Les associations
- Les élus

### **2. Etre capable de donner une image positive de l'école**

- ⇒ Par la communication orale
- ⇒ Par la communication écrite : affichage, plaquette de l'école
- ⇒ Par la communication audiovisuelle
- ⇒ Par les réseaux multimédias

### **3. Etre capable de gérer les conflits et de négocier**

- ⇒ Conflits avec les acteurs de l'école
- ⇒ Conflits avec ses partenaires

### **4. Tenir à jour les documents administratifs**

- ⇒ Registre d'inscription
- ⇒ Registre sécurité
- ⇒ PPMS
- ⇒ Registre inventaire
- ⇒ Registre de comptabilité
- ⇒ Compte rendu des différents conseils
- ⇒ Registres d'appel de chaque classe
- ⇒ Suivi et signalement de l'absentéisme

### **5. Etre garant de la réussite de tous les élèves**

- ⇒ En facilitant la vie pédagogique de l'école :
  - Circulation de l'information et des textes officiels
  - Mettre en réseau, fédérer et mutualiser les compétences
  - « optimisation » de l'utilisation des équipements, les espaces collectifs : BCD, salle informatique, salles polyvalentes, aires de jeux...

- ⇒ En évaluant le fonctionnement de l'école et en sachant proposer des outils de régulation
- ⇒ En impulsant une démarche de projet et en participant à sa mise en œuvre :
  - Projet d'école
  - Projet coopératif.

## **6. Favorise la réussite de chaque élève**

- ⇒ En organisant les évaluations des élèves
- ⇒ En organisant la continuité et la cohérence des apprentissages intra et inter cycles, inter-degré
- ⇒ En développant les mesures de prévention
- ⇒ En organisant l'aide aux enfants en difficulté
  - Coordination des différentes aides aux élèves (aide personnalisée, stages de remise à niveau...)
  - Scolarisation des élèves handicapés
  - Veille à la mise en œuvre des PPRE

## **7. Etre capable de gérer l'école :**

- ⇒ Gestion des moyens matériels
  - Equipements, maintenance
  - Crédits : priorités d'affectation
  - Garant de l'utilisation des fonds de la coopérative
- ⇒ Gestion des ressources humaines :
  - Affectation des élèves dans les classes et répartition en cas d'absence d'un enseignant
  - Répartition des classes entre les maîtres
  - Accueil des enseignants nouvellement affectés
  - Recensement des besoins de formation

## **8. Avoir des responsabilités particulières en matière de sécurité**

- ⇒ Surveillance des élèves
  - Dans l'école
  - A l'extérieur de l'école
    - sorties scolaires
    - classes de nature...
- ⇒ Sécurité des personnes (enfants et adultes) et des locaux
  - Mise en œuvre du PPMS
  - Conditions de sécurité
- ⇒ Hygiène et santé scolaires
- ⇒ Prévention de la violence et de la maltraitance